



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 8 / 0 9 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 0 8 / 0 9 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7308

### 1 Intitulé du projet

Création du lotissement "Beaulieu", à vocation d'habitations, sur la Commune de Yvré-L'Evêque (72)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

ACANTHE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

4 2 2 5 8 6 1 2 3 0 0 0 3 2

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

PIETIN

Prénom(s)

Hubert

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
- 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Terrain d'assiette d'une superficie inférieure à 10 ha - (4,76 ha) Surface de plancher inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> - (13 510 m <sup>2</sup> )
- 41. Aires de stationnement ouvertes au public	50 unités ou plus - 40 unités

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il est prévu la réalisation de 114 logements en deux tranches successives d'urbanisation, une tranche prévoyant la construction de 69 logements sur une surface de 2,86 ha, une seconde prévoyant la construction de 45 logements sur une surface de 1,90 ha.

40 places de stationnements permettent l'accueil des visiteurs en plus des places privées prévues sur chaque parcelle.

Les constructions d'habitations et leurs dépendances devront être démolies pour permettre la réalisation du projet.

Le projet fait également l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas du fait que l'OAP de secteur précise que : "L'urbanisation de ce secteur est conditionnée à la réalisation d'études environnementales préalables et à la demande d'une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau portant sur l'ensemble du secteur".

#### 4.2 Objectifs du projet

L'urbanisation du site répond aux objectifs suivants :

- Poursuivre l'urbanisation de la commune selon un rythme compatible avec les objectifs fixés par le SCOT du Pays du Mans ;
- Construire des logements dans une logique de densification urbaine, et à proximité des équipements publics ;
- Créer un projet d'habitat collectif respectueux des entités paysagères existantes et s'intégrant avec le paysage environnant.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'opération d'aménagement se déroulera en trois grandes étapes :

- viabilisation de l'ensemble des surfaces à urbaniser ;
- constructions des habitations ;
- travaux de finition (espaces verts, ...)

La réduction des nuisances (tenue et sécurité du chantier, gestion des déchets, bruit, milieu naturel ...) sera intégrée au projet et précisée au différentes pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) :

- au Cahier des Prescriptions de Chantier (CPC) : règles de fonctionnement du chantier.
- au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) : règles d'hygiène du chantier.
- au Cahier des clauses Techniques Particulière (CCTP) : description précise des travaux à réaliser, en particulier pour le lot Terrassement et VRD.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Afin d'atteindre l'objectif d'infiltration fixé dans l'OAP de secteur, le projet pourra mettre en œuvre des dispositifs d'infiltration à la parcelle, ainsi que des noues d'infiltration sur les espaces communs.

Le projet sera raccordé gravitairement au réseau eaux pluviales situé rue de Beaulieu.

Les eaux usées seront raccordées exclusivement gravitairement au réseau situé rue de Beaulieu.

La desserte téléphonique du lotissement sera réalisée en souterrain en accord avec Orange. Le raccordement se fera à partir du réseau existant à proximité de l'opération.

Un réseau électricité basse tension souterrain sera réalisé, en concertation avec ENEDIS, à partir d'un réseau existant à proximité du lotissement.

L'ensemble des voies du projet seront pensées et dimensionnées afin que les véhicules de lutte contre l'incendie puissent circuler au sein de l'opération.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager  
Permis de Construire  
Dossier Loi sur l'Eau

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Surface totale de l'opération :	4,76 ha
- Surface plancher de l'opération :	13 510 m <sup>2</sup>
- Nombre de places de stationnement ouvertes au public	40 unités

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : / \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : YVRE-L'EVEQUE \_\_\_\_\_

Code postal : 7 2 5 3 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 ° 2 7 ' 3 0 " 3 Lat. : 4 8 ° 0 2 ' 0 0 " 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

Yvré-l'Evêque

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Yvré-l'Evêque

<sup>①</sup> Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun APB ne couvre le territoire communal. Le projet ne présente pas de continuité hydrologique avec un APB.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PNR ne couvre le territoire communal. Le projet ne présente pas de continuité hydrologique avec un PNR.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Sarthe - 2ème échéance, approuvé par Assemblée départementale le 9 février 2023.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection (servitude AC4, AC1, SPR, ZPPA).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé hors Zones Humides pré-localisées par la DREAL Pays de la Loire Des inventaires complémentaires ont démontré l'absence de Zones Humides (cf. Annexe 8)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de l'agglomération mancelle, prescrit par arrêté préfectoral du 20 décembre 2019, frappe notamment l'ensemble du lit majeur et ses zones susceptibles d'être inondées par le débordement de l'Huisne.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 sites BASIAS, dont deux encore en activité, ont été recensés à moins de 300 mètres du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un captage d'eau potable, correspondant à la prise d'eau de l'Epau, sur le cours de l'Huisne, se situe en aval du projet, et ainsi dans la continuité hydrologique du projet (Cf. Annexe 8)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé hors site patrimonial (source : Atlas du Patrimoine)

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site NATURA2000 ne se situe sur le ban communal, ni dans la continuité hydrologique de l'Huisne et des eaux pluviales du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé hors site classé (source : Atlas du Patrimoine)

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toute construction ou installation nouvelle susceptible de requérir une alimentation en eau potable doit être raccordée au réseau de distribution d'eau potable conformément à la réglementation en vigueur. La consommation sera uniquement liée aux futurs habitants du lotissement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera au maximum rasant par rapport au terrain naturel. Il y aura quelques déblais / remblais, et un excédent global de terre végétale qui sera évacué. L'entreprise pourra la valoriser soit en régilage pour un projet local qui le nécessiterait, soit en l'étalant sur des parcelles agricoles locales (pratique courante).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Concernant les déblais, ceux-ci seront en faible quantité. Ils seront évacués en décharge ou réutilisés sur un projet local qui nécessiterait des volumes de remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Après réalisation du projet, la charge entrante de la station sera équivalente à 65 % de sa capacité nominale. La station d'épuration de Le Mans - La Chauvinière est donc en mesure de traiter les effluents supplémentaires générés par la réalisation de ce lotissement. (Cf. Annexe 8)
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'incidence sur les habitats ou espèces des sites notifiés dans les parties précédentes. Le projet de gestion des eaux pluviales garantit la qualité des eaux de rejet
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est classé en zone 1AU au PLU, et engendre l'urbanisation et l'artificialisation d'un espace vierge de toute construction. Le terrain est actuellement à vocation agricole et de prairies.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun PPRT ou sites SEVESO n'est situé à proximité du projet. Une canalisation de transport de gaz naturel traverse la Commune sur un axe Nord / Sud, à environ 2 km à vol d'oiseau du terrain. Cf. Annexe 8
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est hors PPRN. Le phénomène de retrait / gonflement des sols argileux est moyennement marqué sur le site. source : Géorisques
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lotissement à vocation d'habitation
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de 114 nouveaux logements engendrent de nouveaux déplacements. En moyenne 2 véhicules/logement = 228 véhicules qui emprunteront aux heures de pointe les accès au lotissement. Le trafic généré en phase chantier puis lors de la mise en « service » du lotissement est relativement faible
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le passage des véhicules ne sera pas la source principale de bruit pour les habitations éloignées. Le déplacement des véhicules à l'intérieur du lotissement sera relativement lent.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lotissement à vocation d'habitations
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lotissement à vocation d'habitations
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking engendre des rejets d'eaux pluviales. Une gestion des eaux sera mise en œuvre pour tamponner ces rejets. Les 40 places de parkings ouvertes au public bénéficieront d'un revêtement perméable, favorisant l'infiltration des eaux lors d'épisodes pluvieux
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'implantation de 114 logements, soit une charge entrante supplémentaire de 275 Eq-Hab, soit 0,07% de la capacité nominale de la station. La charge moyenne annuelle de la station d'épuration de Le Mans - La Chauvinière enregistrée en 202 est de 236 131 Eq-hab, soit 65 % de la charge nominale. Cf. Annexe 8
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le ramassage des ordures ménagères s'effectuera en porte à porte.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est situé à proximité immédiate du site. Le projet n'est pas concerné par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne présente pas d'enjeu majeur associé aux habitats et à l'intérêt floristique du site. Cf. Annexe 8

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Yvré-L'Evêque (72), à 1 kilomètre au sud-est du bourg - Avis délibéré de la MRAe N° PDL-2022-5887 / 2022APPDL19

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le traitement des limites de l'opération sera en adéquation avec l'environnement naturel existant, composé de haies bocagères et de boisements.

Afin de préserver le cadre naturel, les essences végétales présentes en périphérie du site seront conservés au maximum et mises en valeur. Des massifs et des noues arborés seront créés le long des voies. Ils mettront en valeur le patrimoine végétal local en y intégrant des essences adaptées au milieu (essences indigènes).

L'entretien sera adapté aux surfaces végétales :

- Différencier les niveaux d'entretien selon les usages des espaces (pelouse, massifs d'arbustes ou de vivaces/graminées...);
  - Privilégier une palette végétale variée selon l'exposition ;
  - Limiter l'entretien par la présence de vivaces ou d'arbustes bas persistants en couvre sol ;
  - Favoriser le port naturel de la végétation (forme libre des arbres, des cépées et des arbustes) ;
  - Planter les petits espaces verts et engazonner les espaces verts plus importants.
-

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le lotissement projeté s'inscrit dans la continuité d'un tissu bâti existant, classé en zone à urbaniser (1AU) au PLU. Les modalités de gestion des eaux pluviales seront définies dans un dossier Loi sur l'Eau, instruit par la Police de l'Eau (régime déclaratif). Il n'est pas non plus concerné pas des risques naturels importants et n'est pas situé à proximité d'un captage d'eau potable. Du fait qu'il soit également situé hors d'une zone d'intérêt écologique avérée (ZNIEFF, NATURA2000, APB ou encore ENS), il nous semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Diagnostic écologique et environnemental du site	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom RIETIN

Prénom Hubert

Qualité du signataire Dir. G<sup>al</sup> Délégué

À RENNES

Fait le 08/09/2023

**ACANTHE**  
93, avenue Henri Préville  
CS 80711 - 35207 RENNES Cedex  
Tél 02 23 45 00 81 - Fax 02 23 45 00 8  
SAS au capital de 30 000 € - Siret 422 588 123 0001

Signature du (des) demandeur(s)